



La sécurité n'est pas un produit ...

Contenu et durée conformes à la recommandation R389 de la Sécurité Sociale
FORMAJADE est référencé par le service prévention
de la CARSAT des Pays de la Loire
Pour les actions de formations concernant les risques professionnels



PROGRAMME

Théorique

- Législation et réglementation
- Les différentes catégories d'appareils
- Consignes de conduite
- Les documents de contrôle
- Capacité nominale (CN) et distance (d)
- Cas de renversement
- Entretien de l'appareil
- Organes de sécurité
- Responsabilité du conducteur de chariot élévateur et de transpalette
- Interdictions formelles
- Lecture de plaque constructeur
- Vérifications avant et après utilisation
- Sécurité lors de la mise en charge, remplissage ou changement gaz
- Les modalités de la délivrance de l'autorisation patronale de conduite

Pratique

- Utilisation des engins en service dans l'entreprise
- La vérification détaillée
- Manœuvre de circulation a vide
- Manœuvre de circulation en charge
- Gerbage en pile*
- Gerbage en palettier*
- Montée / descente de rampe*
- Passage de porte*
- Déplacement avec une charge de grande longueur*
- Chargement de véhicule*
- Manœuvre de secours*

* manœuvres variables en fonction de l'entreprise et de son équipement

Objectif :

Les participants seront capables d'utiliser les engins en sécurité.

La formation est basée sur l'apprentissage de la conduite des engins et sur le développement de l'esprit sécurité des participants.

Durée :

2 journées + 1 journée de test.

Nombre de participants :

De 3 à 10 participants maximum

Pré requis:

Aptitude médicale

Public :

Toute personne amenée conduire des Chariots de Manutention à Conducteur Porté et souhaitant obtenir les CACES 1, 3 et 5

Validation :

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAM R389.

Documents remis en fin de formation :

- un livret stagiaire
- Remise d'une attestation provisoire valable 1 mois avant envoi du titre définitif avec photo d'identité
- La durée de validité des tests CACES est de 5 ans pendant lesquelles le titulaire peut utiliser les appareils de même catégorie, et ceci dans toutes les entreprises où il aura été formé aux consignes de sécurité spécifiques à chaque établissement et où il aura eu connaissance des lieux et des instructions sur ce où ces mêmes sites.



CACES 1

Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol ≤ 1 m



CACES 2

Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg



CACES 3

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg



CACES 5

Chariots élévateurs à mât rétractable

FORMAJADE

Impasse Louis Blériot, PA de la Guerche – 44250 SAINT BREVIN LES PINS

☎ 02 40 27 04 62 ✉ contact@formajade.fr

Siret : 790 991 855 00038 - Enregistrement : 52 44 06801 44 – TVA intra-communautaire : FR 72 790 991 855

www.formajade.fr